

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 139 (2018)
Heft: 5

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de l'assemblée des délégués SAR du 17 mars 2018 à Lullier (GE)

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 142^e assemblée des délégués de la SAR

La présidente ouvre cette assemblée par un très beau poème sur l'abeille et s'adresse aux participants. Elle souhaite la bienvenue à tous les invités, membres honoraires, membres vétérans, délégués et membres. Elle constate que l'ordre du jour, qui a paru dans la revue SAR de mars 2018, l'était dans les délais impartis.

Sonia Burri-Schmassmann remercie la Société genevoise pour l'accueil et l'organisation de cette journée et passe la parole à Monsieur Pascal Crétard, son président.

Pascal Crétard souhaite la bienvenue et remercie chaleureusement Monsieur Marc Mieville, du Centre de formation professionnelle nature et environnement (CFPNE) de Lullier, qui a mis généreusement à disposition cette salle pour la réunion. Il remercie pour leur présence Madame Delphine Klopfenstein-Broggini, Secrétaire des Verts Genevois et députée, Monsieur Rémy Burri, Conseiller municipal de la Ville de Genève, et Monsieur Eric Anselmetti, Maire de Corsier.

Pascal remercie également le Président de la STA Monsieur Davide Conconi, le Responsable du Centre de recherche apicole Monsieur Jean-Daniel Charrière, la Directrice d'apiservice Madame Anja Ebener et Monsieur Pierre-Alain Kurt collaborateur d'apiservice pour la Suisse Romande, ainsi que les présidents de fédérations : Isabelle Chappatte-Queloz de la fédération jurassienne, André Pasche de la fédération vaudoise, Philippe Roth de la fédération neuchâteloise, Alain Broccard de la fédération valaisanne, Patrick Zenger de la société du Jura bernois et Serge Jemmely de la fédération fribourgeoise.

Et enfin, Monsieur Jean-Marc Bonmatin, chercheur au CNRS d'Orléans, qui nous fera l'honneur de nous présenter une conférence sur l'impact des insecticides agricoles sur les abeilles, les pollinisateurs et la biodiversité.



Le président de la fédération genevoise remercie pour les bonbons la société Ricola sponsor de COLOSS (réseau scientifique qui mène des recherches sur la disparition des colonies d'abeilles mellifères).

Pascal fait l'historique de la société : depuis le 15 mai 1881 fondation d'une société locale, puis en 1886 création de la section genevoise de la société d'apiculture de la Suisse romande, enfin en 1910 et jusqu'à nos jours où elle devient définitivement la société et fédération genevoise d'apiculture sous l'impulsion de Monsieur Louis Fusay.

La Société compte 220 apiculteurs dispersés sur une superficie de 245,66 km² et chaque année une trentaine de personnes suivent les cours de base d'apiculture.

Pascal Crétard redonne la parole à la présidente.

Avant de commencer cette assemblée, Sonia prie les participants de se lever et d'observer un moment de recueillement en mémoire de nos amis apiculteurs disparus.

2. Contrôle des pouvoirs

Les 7 fédérations étant représentées, cette assemblée peut délibérer.

L'assemblée compte :

- 59 Délégués
- 7 Membres d'honneur
- 5 Membres du comité
- Droit de vote : 71 personnes
- Majorité absolue : 36 personnes.

Selon les articles 11 des statuts SAR, les membres du comité n'ont pas le droit de vote sur les points qui concernent les affaires de gestion, seules 66 personnes peuvent voter sur ces sujets.

3. Désignation des scrutateurs

3 personnes : Messieurs Flück, Poget et Pasche.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 18 mars 2017 (voir RSA mai 2017)

Votation :

Les personnes qui acceptent le PV : 63

Les personnes contre : 0

Les abstentions : 1

Le PV est accepté à la majorité.

Sonia remercie le secrétaire Max Huber.

5. Rapport de la présidente

Ce rapport se trouve in extenso en page 26.

6. Adoption des rapports publiés dans la RSA de mars 2018

Sonia demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant ces différents rapports. Ce n'est pas le cas.

On passe donc au vote, les personnes qui acceptent les rapports «compte et publicité», «bibliothèque et archives», «label d'or», «assurances», sont priées de lever leur carte de vote.

Oui: 54

Les personnes contre: 0

Les abstentions: 3

Les différents rapports sont adoptés à la majorité.

7. Finances

■ Indemnités des membres du Comité Central

Le 25 novembre dernier, le comité s'est réuni à Bulle pour une séance à laquelle étaient invités les présidents, ainsi qu'un membre de chacune de nos fédérations cantonales. Le thème de cette rencontre était de faire le point sur la situation actuelle et de se projeter vers les nouveaux défis qui se profilent à l'horizon 2020.

Quatre groupes de travail se sont formés et les discussions furent animées. Un membre rapportait les échos de chaque groupe. Il en est ressorti qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des personnes qui ont le temps ou l'envie de s'investir dans des postes qui demandent de plus en plus de travail. La gestion de la SAR a beaucoup évolué ces dernières années et les montants des indemnités dans certains postes n'ont jamais été réévalués depuis 1983 ! C'est pourquoi les présidents et membres présents ce jour-là ont voté à l'unanimité les modifications proposées aujourd'hui.

Sonia donne la parole à Patrick Zenger représentant des fédérations membres de la SAR.

– Patrick précise que lors la séance du 25 novembre, les présidents de Fédérations ont conclu que le salaire de la ou du président de la SAR ne correspondait plus à la charge de travail telle qu'elle se présente aujourd'hui, comme les salaires des autres membres du comité. Il encourage l'assemblée à voter dans ce sens.

Sonia ajoute des informations complémentaires. Elle mentionne le surplus de travail que représentent la tenue des finances et la réalisation de la revue (400 heures de travail pour chaque poste) et pour la présidence, c'est 29 de séances en semaine et plus de 700 heures de travail ! Il faut également ajouter que les présidents de la STA, du VDRB et de la SAR deviennent, à tour de rôle, président d'apisuisse et que seuls les déplacements et les séances sont défrayés.

– Intervention de Quentin Voellinger qui soutient l'augmentation des indemnités en argumentant que les personnes qui sont actuellement au comité font partie de la génération X, c'est-à-dire celle pour qui c'est un investissement volontaire dans l'apiculture, mais pour la relève il est nécessaire d'adapter les conditions pour attirer les générations Y ou Z qui vont suivre.

– Intervention de M. Chabey de Lausanne qui pose la question suivante: est-ce que cette augmentation de Fr. 22 000.– par suite des nouvelles indemnités va être répercutée au niveau des cotisations ?

La réponse donnée par Sonia est que pour l'instant ce n'est pas le cas et que si on consulte le budget 2018, on arrive à une situation équivalente à 2017.

- Serge Jemmely de la fédération fribourgeoise relève qu'aujourd'hui le travail de la SAR a été augmenté avec la restructuration d'apisuisse et d'apiservice.
- Philippe Roth de la fédération neuchâteloise insiste sur le fait que le vote d'aujourd'hui impacte la relève de demain pour un renouvellement plus attrayant et supportable au sein de la SAR.

■ Votation

Les personnes qui acceptent les nouvelles indemnités du Comité central telles que proposées sont priées de lever leur carte de vote

Oui: 56

Les personnes contre: 1

Les abstentions: 3

Les nouvelles indemnités du Comité central sont acceptées à la majorité.

Sonia donne à titre d'informations les indemnités des personnes hors comité:

Conseils débutants Fr. 1000.–

Chef technique CE SAR Fr. 3060.–

Présidence CE SAR Fr. 450.–

Groupement ME VS Fr. 1300.–

■ Comptes 2017

Les comptes 2017 ont été publiés dans la revue de mars 2018: Sonia donne la parole à notre caissier Raphaël Monney.

Ce dernier souligne que dans les comptes qui figurent dans la revue de mars, il avait été prévu un déficit de plus de Fr. 27 000.–. Mais grâce à une bonne gestion, on arrive à un résultat du compte d'exploitation positif de Fr. 2615.10 et une dette d'exercice de Fr. 6189.45 après attributions.

Le caissier demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou des questions.

- Jean-Daniel Charrière du Jura bernois demande où sont passés les Fr. 70 000.– du poste testages et stations de fécondations mis au budget en 2017 alors qu'ils figurent aujourd'hui pour Fr. 1300.–?

Réponse de Raphaël: normalement le montant de Fr. 67 000.– provenant d'apiservice transite par la SAR pour finir à la commission d'élevage. Alain Jufer, président de la commission d'élevage a précisé à Raphaël, lors d'un entretien téléphonique, que le montant devrait être directement transféré à la commission d'élevage sans passer par la SAR. En fait, ce montant ne sera versé à la SAR que le 5 mars (après la clôture de nos comptes) et sera reversé à la commission d'élevage. Mais bien entendu cela n'affecte en rien les comptes de la SAR.

Le rattrapage figurera dans l'exercice de l'année prochaine.

Pas d'autres questions.

■ Rapport des vérificateurs

Sonia donne la parole à Patrick Zenger de la société du Jura bernois. Le rapport des vérificateurs, publié également dans la revue, est lu par Patrick Zenger.

Après les vérifications usuelles, il propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2017 tels que publiés dans la revue.

■ Adoption des comptes 2017

Votation:

Les personnes qui acceptent les comptes 2017 sont priées de lever leur carte de vote

Oui: 58

Les personnes contre: 0

Les abstentions: 2

Les comptes sont adoptés à la majorité, un grand merci à notre caissier Raphaël.

■ Adoption du budget 2018

Le budget 2018 a également été publié dans la revue de mars.

Raphaël aborde les points qui ont changé, par exemple l'adoption des nouvelles rémunérations soit: Fr. 9850.–, sinon rien n'a changé excepté le produit des labels à zéro étant donné que la SAR a décidé de les fournir gratuitement.

Raphaël demande s'il y a d'autres questions.

Ce n'est pas le cas.

- Marie-Françoise Godat demande si l'agenda sera encore inclus dans la cotisation SAR 2018.

La réponse de Raphaël est que l'agenda reste inclus dans les Fr. 53.– de la cotisation.

Votation:

Les personnes qui acceptent le budget 2018 telle que proposé sont priées de lever leur carte de vote

Oui: 57

Les personnes contre: 0

Les abstentions: 2

Le budget 2018 est adopté à la majorité, un grand merci à Raphaël.

7.2 Désignation des sections vérificatrices des comptes pour 2018

Pour l'exercice 2018, les sections de La Chaux-de-Fonds, de La Mentue et de Lausanne sont désignées pour la vérification des comptes.

8. Concours des ruchers

Isabella Moretti remercie Rémy Meier qui, malgré sa démission, a assuré l'organisation et a permis le bon déroulement du concours des ruchers 2017. Elle profite également pour remercier les deux autres membres du jury, Willy Debély et Serge Jemmely.

Elle leur remet un présent pour leur aide.

Isabella précise qu'elle a fonctionné comme assistante avant de prendre ce dicastère au sein de la SAR.

■ Concours 2017

En 2017, c'était au tour de la 2^e circonscription la Sarine, le Lac, la Basse-Broye, la Broyarde, le Pays-d'Enhaut, la Gruyère, la Veveyse et la Glâne.

Pour Isabella ce n'est pas à proprement parler un concours, mais c'est encourager les bonnes pratiques apicoles. Sept apiculteurs ont participé à ce «concours».

Tous les lauréats ont été récompensés lors de la cérémonie du 25 novembre 2017 à Bulle, qui suivait la séance des présidents organisée par le comité de la SAR.

■ Remise de la médaille de vermeil Agora



Cette distinction est remise à Norbert Rime. Norbert Rime pratique l'apiculture depuis plus de 60 ans et a transmis sa passion à ses petits-enfants. Il obtient 143 points sur 150, ce qui lui vaut d'être le lauréat cette année. Isabella le félicite, ainsi que toute l'assemblée; remerciement également à Agora pour leur participation indéfectible.

■ Concours 2018

La prochaine circonscription pour 2018 sera la Côte Vaudoise, Nyon, Genève, Morges, Gros-de-Vaud, Bière et Cossonay. Inscription possible jusqu'au 1^{er} avril auprès des présidents de Fédération.

9. SAR

a) Sonia reprend la parole pour indiquer qu'à la suite d'une consultation juridique, les modifications des statuts, si elles sont acceptées, rentrent immédiatement en vigueur; ce qui veut dire qu'au point 10 (membres collectifs et participation financière ainsi que la demande d'adhésion de la société d'apithérapie) si ce point est approuvé par l'assemblée, un membre de la société d'apithérapie aura le droit de vote immédiat dès le point 11 et que les élections se feront selon les nouveaux statuts.

■ Modifications des statuts

Lors de la séance de travail du 25 novembre 2017, le Comité central et les fédérations représentées par 2 membres ont étudié les statuts SAR et vous proposent à l'unanimité les modifications suivantes :

Nouveau:

Pour des raisons de simplification, seule la forme masculine apparaît dans ce texte. Il va de soi que la forme féminine est toujours sous-entendue

Chapitre I, article 2b : membres collectifs

Les membres collectifs peuvent être des associations liées à l'apiculture. Les membres collectifs ont au sein de la société romande d'apiculture (SAR) les droits de parole, de vote ou d'élection dans la même mesure que les associations cantonales. Un membre collectif a le droit de participer à la réunion des délégués avec un délégué.

Les membres collectifs s'engagent à respecter les décisions du Comité Central et à les réaliser dans leur domaine. Les statuts des membres collectifs ne doivent pas contredire les statuts de la SAR.

Les membres collectifs ont droit à la publication gratuite de nouvelles de leur association dans la Revue Suisse d'Apiculture, mais au maximum 6 pages par an.

Une participation financière annuelle est demandée à chaque membre collectif. Cette participation est votée par l'assemblée des délégués SAR.

L'adhésion d'un membre collectif est soumise à votation par l'assemblée des délégués SAR.

Chapitre V, article 36b : dépenses extraordinaires

Dans le cadre de dépenses extraordinaires, une limite financière annuelle est fixée à Fr. 20 000.–.

Modifications:

Art. 10 *ajouter e) (...) membres collectifs*

Art. 18 *actuel*: Les votations ont lieu à la majorité absolue. En cas d'égalité des suffrages, le président départage. Les élections ont lieu au bulletin secret, à la majorité absolue, à moins que l'assemblée des délégués n'en décide autrement.

Modification: Chaque membre de l'assemblée des délégués dispose d'une voix. Lors de votes ou d'élections, la majorité simple des voix exprimées décide. En cas d'égalité des suffrages, le président départage. A la demande d'un tiers des membres, les élections et les votes ont lieu à bulletin secret.

Art. 22 *actuel*: Le comité central est élu chaque année par l'assemblée des délégués.

Modification: Les membres du comité central sont élus pour une période de 3 ans par l'assemblée des délégués.

Art. 23 *actuel*: Le président est élu chaque année par l'assemblée des délégués.

Modification: Le président est élu pour une période de 3 ans par l'assemblée des délégués.

Sonia ouvre la discussion.

- André Pasche de la Fédération vaudoise demande que la votation soit scindée en trois parties. Un premier vote concernant toutes les modifications des statuts, un second vote pour l'admission des membres collectifs, et un troisième vote pour l'élection du comité et la votation à la présidence ainsi que la durée du mandat passant d'un an à trois ans. Cette proposition devra être votée.
- Un membre de l'assemblée demande ce qui motive la SAR à s'ouvrir à d'autres associations.

Réponse de Sonia:

Dans le cas de la demande de la société d'apithérapie, c'est de renforcer la SAR. Les apithérapeutes sont très nombreux à posséder des ruches et sont souvent membres de la SAR; c'est en outre par un souci d'unifier toutes les forces qui appartiennent à l'apiculture. A noter que la section alémanique d'apithérapie fait partie du VDRB.

- Quentin exprime son inquiétude face à une éventuelle déviance des membres collectifs par rapport aux options de la SAR.

Réponses de Sonia et de Rose qui indiquent que des limites ont été établies, notamment au niveau de textes qui seront soumis dans la revue par le comité de relecture qui peut mettre son véto, si le contenu ne correspond pas aux intérêts des apiculteurs et de la SAR.

- Une personne de l'assemblée demande ce qui motive à revenir à une élection tous les trois ans.

Sonia répond que, pour avoir une certaine continuité du comité SAR au vu des nombreuses questions qui se posent actuellement au comité, il faut que le remplaçant ait une période d'adaptation pour reprendre un dicastère, par exemple. Cela n'empêche pas un membre du comité de démissionner pendant cette période des trois ans.

A la demande d'un délégué, la présidente confirme que dans les statuts un membre du comité central ne peut siéger plus de 15 ans.

- Patrick Zender parle de son expérience au comité en tant que remplaçant et corrobore les dires de la présidente.

Votation:

Les personnes qui acceptent la proposition du président de la Fédération vaudoise, à savoir de faire la votation du point 9 en trois votes séparés sont priées de lever leur carte de vote (le comité central a le droit de vote).

Oui: 23

Les personnes contre: 40

Les abstentions: 0

La votation sur les statuts se fera en un seul vote.

Votation:

Les personnes qui acceptent les modifications des statuts SAR sont priées de lever leur carte de vote :

Oui: 52

Les personnes contre: 2

Les abstentions: 10

Les modifications des statuts sont acceptées à la majorité.

■ Modification du règlement du concours des ruchers

Isabella nous rend attentifs au fait que dans le règlement du concours des ruchers il y a deux fois Pays-d'Enhaut. Une première fois dans la circonscription 2 et une deuxième fois dans la circonscription 5. Pour corriger cette erreur, il faut modifier l'article 6 en supprimant dans la circonscription 2: le Pays-d'Enhaut.

Votation:

Les personnes qui acceptent la modification dans le règlement du concours des ruchers sont priées de lever leur carte de vote.

Tous les participants ayant le droit de vote acceptent.

Les personnes contre: 0

Les abstentions: 0

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

10. Membre collectif

■ Fixation de la participation financière

Lors de la séance de travail SAR Horizon 2020 qui s'est déroulée de 25 novembre 2017, le Comité central et les fédérations représentées par deux membres ont étudié la demande de l'association suisse d'apithérapie section romande concernant une adhésion en tant que membre collectif. A l'unanimité les personnes présentes soutiennent cette demande et proposent de fixer la participation financière annuelle à Fr. 100.–.

Votation:

Les personnes qui acceptent de fixer la participation financière pour les membres collectifs à Fr. 100.– sont priées de lever leur carte de vote.

– Avant la votation, une personne demande une précision sur la participation financière pour les membres collectifs.

Réponse de Sonia : le montant de la participation est basé sur le prix qui a été demandé par le VDRB, comprenant en plus 6 pages allouées dans la revue.

– Alain Broccard s'étonne du faible montant demandé, il aurait préféré Fr. 1000.–.

La réponse est que ce n'est pas une ressource financière pour le moment, mais que ce montant peut varier au cours de ces prochaines années.

– Rémy complète le propos en disant que les 6 pages allouées dans la revue sont des articles d'information et non pas des annonces.

– Rose confirme ces dires et souligne que dans les cours donnés dans le cadre du brevet fédéral, on y aborde le sujet de l'apithérapie.

– Raphaël ajoute que parmi les membres de la société d'apithérapie, il y a un grand nombre d'apiculteurs qui sont déjà membres de la SAR.

– Serge Jemmely de la fédération fribourgeoise demande que le montant de cette cotisation de Fr. 100.– soit adapté chaque année au nombre de membres de cette société.

– Gilbert Dey demande si la SAR veut être attractive ou refermée sur elle-même.

– M. Chabbey accepte le montant de Fr. 100.– cette année mais demande à ce que ce montant puisse être révisé chaque année.

Proposition retenue

– Une personne souligne que ces discussions auraient dû avoir lieu avant la votation.

– Sonia réplique qu'elle a demandé si des personnes avaient des questions; personne n'a répondu. Elle demande à l'assistance si cette dernière veut revoter.

La réponse est non.

La fixation de la participation financière de Fr. 100.– des membres collectifs est acceptée.

■ Demande d'adhésion de l'association suisse d'apithérapie

Sonia passe la parole à M^{me} Annalisa Ferrari.

Madame Ferrari, qui fait partie du comité d'apithérapie, fait un historique de la société avec 150 membres dont 60 membres en Suisse romande. Elle poursuit en commentant un Power Point où figurent les personnes qui ont marqué l'apithérapie avec des anecdotes fort intéressantes.

Pour plus d'informations, elle nous conseille le site :

www.apithérapie-fr.ch.

On passe aux questions :

- Une personne s'étonne que le logo de la société d'apithérapie ressemble au logo d'apisuisse avec le caducée en plus.

Réponse : le logo d'apisuisse est protégé et celui de la société d'apithérapie est différent.

- Jean-Paul Cochard précise que c'est l'ancien logo du Liebefeld et qu'il est mis à disposition, qu'une demande doit être faite à l'institut de la propriété intellectuelle et ajoute que la société a dû avoir une autorisation au niveau de l'ordre des médecins pour y ajouter le caducée.

Votation :

Les personnes qui acceptent la demande de l'association suisse d'apithérapie section romande comme membre collectif SAR sont priées de lever leur carte de vote :

Oui : 52

Les personnes contre : 1

Les abstentions : 6

La demande d'adhésion de l'association suisse d'apithérapie est acceptée à la majorité.



11. Comité

■ Démission du comité

Sonia fait le portrait de notre caissier Raphaël Monney qui a présenté sa démission du comité central SAR, ceci après sept années passées à tenir les cordons de la bourse. Il a été nommé ici à Lullier.

Raphaël s'est investi sans compter afin de répondre aux obligations toujours plus croissantes des membres du comité central. Il est un des rares apiculteurs professionnels qui a laissé tomber l'agriculture pour l'apiculture. Ainsi sa passion est devenue sa profession. Une autre de ses passions est l'élevage d'oiseaux.

Raphaël a travaillé en parfaite collaboration avec ses collègues soucieux du respect des autres membres.

Les travaux liés à sa fonction de caissier SAR n'ont cessé de s'accroître avec les années, ceci afin de répondre aux différents décomptes et rapports à fournir aux diverses instances concernées.



Sonia souhaite également remercier Véronique son épouse, qui a su épauler son mari pendant toutes ces années.

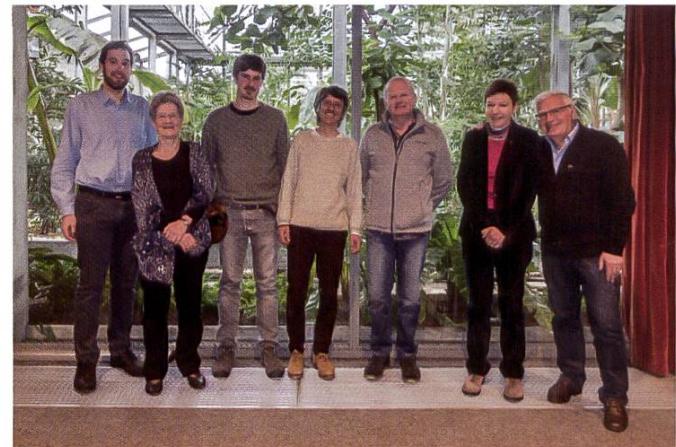
C'est avec une voix émue que Sonia, au nom du comité central et de ses 3480 membres, remercie Véronique et Raphaël pour tout le travail effectué et remet un présent à chacun.

■ Présentation des nouveaux membres pour le Comité Central

C'est par ordre alphabétique des fédérations que la présidente appelle la fédération fribourgeoise à présenter son candidat.

Elle donne la parole à Serge Jemmerly président.

- Serge présente David Gillon en remplacement de Raphaël Monney. David a grandi et s'est initié à l'apiculture dans le rucher familial. Il est le fils d'un apiculteur et d'une apicultrice tous deux fortement impliqués dans la fédération fribourgeoise. Serge précise que David est comptable de profession et qu'il s'est déjà formé aux arcanes de la comptabilité de la SAR auprès de Raphaël.



- Sonia donne la parole à Patrick Zenger, président de la section du Jura bernois pour le deuxième candidat.
- En remplacement de Rémy Meier, Patrick présente Olivier Moser qui n'est malheureusement pas présent étant donné qu'il suit actuellement un module du Brevet Fédéral. Olivier est informaticien à la banque Raiffeisen.

Troisième candidat: pour la fédération vaudoise, Sonia donne la parole à André Pasche président.

- André présente, en remplacement de Mélanie Grandjean, Benoît Droz. Il a repris le rucher de son père en 2009, il est conseiller apicole depuis 2014 et est également caissier du Jorat. Benoît a suivi un service civil au Liebefeld où il occupe actuellement un poste. Il occuperait avec brio le dicastère de la vulgarisation et élevage.

■ Election des membres du CC

Les personnes suivantes sont candidates pour le comité central SAR :

Aubry Rose, représentante de la fédération neuchâteloise

Burri-Schmassmann Sonia, représentante de la fédération jurassienne

Moretti Isabella, représentante de la fédération valaisanne

Droz Benoît, représentant de la fédération vaudoise

Gillon David, représentant de la fédération fribourgeoise

Huber Max, représentant de la société genevoise

Moser Olivier, représentant de la société du Jura bernois.

Les personnes qui acceptent l'élection des sept membres au comité de la SAR sont priées de lever leur bulletin de vote.

Elections:

Oui: toutes les personnes ayant le droit de vote acceptent

Les personnes contre: 0

Les abstentions: 0

Les membres du Comité Central de la SAR ont été élus à l'unanimité.

12. Nomination à la présidence

- Raphaël retrace les actions réalisées par notre présidente lors de l'année écoulée. Sonia est présidente depuis 2016 et a toujours avec pugnacité défendu les intérêts de l'apiculture et de la SAR en particulier.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, on passe au vote.

Election:

Les personnes qui acceptent de réélire Sonia au poste de présidente du Comité central de la SAR sont priées de lever leur carte de vote:

La votation s'est déroulée par acclamation.

Sonia Burri-Schmassmann est élue à la présidence à la majorité.

13. Attribution du prix Bertrand

Lors de la séance du 25 novembre, la fédération vaudoise a présenté la candidature de Monsieur Jean-Paul Cochard pour le prix Bertrand 2018. Cette proposition a été acceptée à la majorité des personnes présentes.

Sonia donne la parole à André Pasche président de la fédération vaudoise pour une présentation du parcours apicole de Jean-Paul Cochard.



- En 1968, il commence comme caissier à la section de la Menthue, puis dès 1972 est président de la section de Grandson et du Jura, actuellement dénommée section du Nord vaudois, où il est aussi membre d'honneur ainsi que pour la société d'apithérapie. Puis André énumère toutes les activités apicoles où Jean-Paul a été très actif. Point d'orgue, Apimondia en 1995 qu'il organisa avec le succès que l'on connaît. En 1997 il fonde le Grand Apier de Suisse et a reçu le mérite agricole français.
- Max lui remet le prix Bertrand sous les applaudissements nourris de l'assistance.

14. Honorariat

Le comité central propose à l'unanimité de nommer membre d'honneur Raphaël Monney, ceci afin de le remercier pour son engagement à la cause apicole et son travail au sein du comité central durant ces nombreuses années.

C'est sous une ovation que Raphaël Monney est nommé membre d'honneur.

15. Confirmation du lieu de l'assemblée 2019 et organisation 2020

L'assemblée des délégués SAR de 2019 se déroulera le 16 mars et sera organisée par la section du Jura bernois.

Patrick Zenger, président, accepte cette tâche

Selon le système de tournus, l'assemblée des délégués de 2020 sera organisée par la fédération jurassienne et est fixée au 28 mars.

Isabelle Chappatte-Queloz, présidente, accepte cette tâche.

16. Divers

- Un représentant de la société d'apiculture de Bière et des environs nous informe que cette société fêtera son 100^e anniversaire les 1^{er}, 2 et 3 juin prochains.
 - Francis Saucy nous indique qu'une récolte de signatures pour «une Suisse libre de pesticides de synthèse» a lieu dans le hall en sortant de l'amphithéâtre.
 - Rémy Meier émet l'idée de refaire la médaille des 40 ans.
- Sonia lui répond qu'Isabella est déjà sur un nouveau projet de médaille.

17. Parole aux invités

La parole est donnée à Delphine Klopfenstein députée genevoise.

- Madame Klopfenstein tient à apporter une vision politique pour activer les leviers sur la problématique des pesticides. Pour elle, il faut agir au niveau national plutôt que cantonal. Mais au niveau cantonal, on peut utiliser les «résolutions» et les adresser au Conseil fédéral. Concernant les néonicotinoïdes, actuellement il n'y a que des moratoires provisoires et les lobbys de l'agriculture bloquent les initiatives qui veulent que ces moratoires soient définitifs ou totalement interdits, tels que les néonicotinoïdes par exemple.



Il est à noter, déplore la députée, que les fonds alloués à la recherche sont en diminution !

Delphine est convaincue qu'au niveau des cantons et en agissant groupé, on peut donner un signal fort au Conseil fédéral sur ces questions qui préoccupent tout un chacun. En conclusion, ces questions ne devraient pas être partisanes ou clivantes gauche droite, car ce sont des questions de santé publique et qui concernent tout le monde.

- Davide Conconi, président de la STA, adresse à l'audience les salutations des apiculteurs tessinois. Davide était présent ici-même il y a sept ans, tout comme Raphaël, et il mesure aujourd'hui tous les changements qui ont eu lieu pendant cette période. L'adaptation à ces changements a été rendue possible par un effort commun des trois régions linguistiques. Grâce à l'union de la STA, du VDRB et de la SAR, il a été possible de mettre sur pied de nombreux projets tel qu'un service sanitaire commun.



– Rémy Burri membre du Conseil municipal de la ville de Genève.
Petit-fils d'apiculteur, il nous fait part de sa joie d'aller au rucher étant enfant. Pour Rémy Burri l'abeille est sa madeleine de Proust et il nous narre des anecdotes du temps jadis. Concernant les pesticides, il nous engage à continuer le combat et à ne rien lâcher !

– Eric Anselmetti maire de Corsier et ancien inspecteur des ruchers.
Depuis 30 ans qu'il a des ruches, les gens lui ont souvent demandé comment vont les abeilles, mais jamais comment allaient les apiculteurs ? Il tient à remercier les apiculteurs pour leur travail qui n'est pas toujours reconnu à juste titre.

– Jean-Daniel Charrière directeur de l'Agroscope.

Il se réjouit :

- ❖ que le comité de la SAR soit au complet,
- ❖ de l'attribution du prix Bertrand à Jean-Paul Cochard qui a défendu le CRA, le Centre de recherche apicole, en dialoguant avec Jean-Pascal Delamuraz en 1995,
- ❖ de l'espoir de se libérer des pesticides en trouvant des alternatives, alors qu'en même temps il est question de diminuer les fonds à l'Agroscope donc de la recherche agronomique !
- ❖ et enfin, dans un avenir proche, la possibilité de l'utilisation du chlorure de lithium pour combattre le varroa, mais là il faut encore avoir de la patience...



La présidente lève la séance à 11 h 36.

Pause de 5 minutes, le temps de prendre un café.

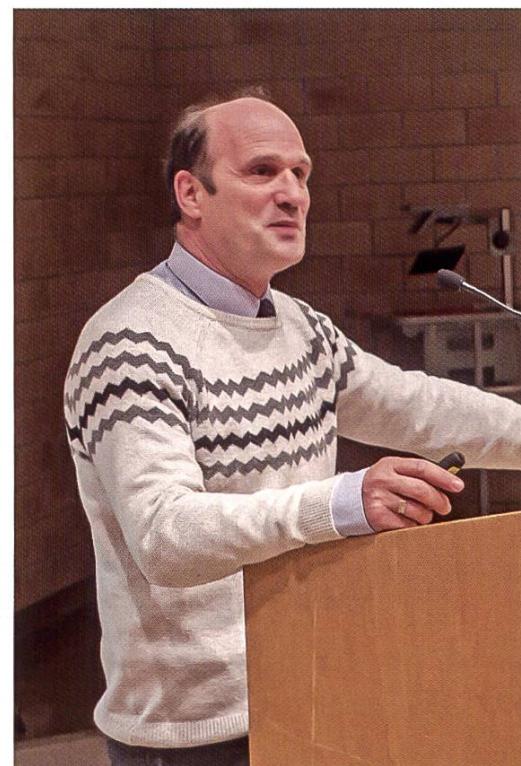
18. Conférence du Dr Jean-Marc BONMATIN

Jean-Marc Bonmatin a su par son enthousiasme et ses connaissances nous faire pénétrer dans le monde fascinant de la neurobiologie. Avec des mots simples, il réussit à nous faire comprendre les problèmes, au combien complexes, des agissements des néonicotinoïdes sur les organismes.

Avec le sourire, de l'humour et l'accent du sud, on a l'impression d'être plus intelligents à la fin de sa conférence, mais plus inquiets également quant à la puissance néfaste de ces produits et de la perfidie de ceux qui les proposent et les soutiennent.

En un mot, un grand scientifique au service des consommateurs et des apiculteurs en particulier.

Cette conférence a été un très grand succès vu le nombre de questions posées.



19. Apéritif-Répas

Un apéritif généreux nous a été offert et l'on a pu déguster les vins du Château-du-Crest de Jussy, sis à deux pas de Lullier.



Un très grand merci à la fédération genevoise et à son président, Pascal Crétard, pour l'accueil et la parfaite organisation de cette journée.

Le secrétaire : Max Huber

Rapport de la présidente 2018



Préambule

*L'abeille,
Elle a, cette drôle de danse
Elle a, ce miel délicieux
Ce don du ciel qui la rend belle*

Lorsque nous sommes au rucher, c'est la gaieté, le sourire

Il y a ce quelque chose dans la colonie

Qui paraît nous dire « viens »

Qui nous fait nous sentir étrangement bien

*C'est toute l'histoire du peuple *apis mellifera**

Qui se balance entre l'amour et le désespoir

Quelque chose qui t'affectionne

Qui te touche au plus profond de toi

L'abeille, elle a ce petit plus que d'autres n'ont pas

Qui nous met nous, apiculteurs et apicultrices dans un drôle d'état

Elle a ce tout petit supplément d'âme

Cet indéfinissable charme, cette petite flamme...

L'abeille et toi, apiculteur, apicultrice, c'est une longue histoire d'amour.

Rapport de la présidente

2017, année jaune ; le jaune reflète la fête, la joie, la couleur de la cire, du pollen et du miel. Le jaune, couleur chaleureuse et stimulante, tout comme le soleil qui diffuse ses rayons, est porteur de vie. Le jaune, couleur de l'ouverture et du contact social, est associé à l'amitié, à la fraternité et au savoir.

L'apiculture suisse rencontre ces dernières années un nouvel essor, mais se heurte à de nouvelles menaces. Les apiculteurs sont de plus en plus souvent confrontés à de nouveaux problèmes : les maladies, les prédateurs, les parasites, le manque de diversité florale et les pesticides. Les abeilles mellifères ne produisent pas simplement du miel, elles ont un impact économique, social et écologique important. La valeur économique de la pollinisation par les abeilles en Suisse, est évaluée à CHF 350 millions par année. Tous ces éléments démontrent que l'abeille mellifère est un facteur clé pour une Suisse basée sur un développement durable.

La représentation de l'apiculture a été renforcée par une nouvelle plateforme informatique. www.swisshoney.ch s'adresse en premier lieu aux consommatrices et consommateurs. On y trouve des informations sur le miel, les produits de la ruche et l'apiculture en général. Les apicultrices et apiculteurs, mais également les personnes qui prêtent une attention particulière aux abeilles et à leur élevage, trouveront toutes les informations utiles sur le nouveau site internet www.bienen.ch. Les documents d'apisuisse et d'apiservice sont disponibles dans les 3 langues. Le tri des anciens documents, la mise en place de nouveaux dossiers pour la nouvelle plateforme SAR a demandé un investissement important de la part des membres du comité SAR, d'Aude Steiner et de Sarah Gerster. Cette nouvelle plateforme dédiée à la SAR sera mise en ligne prochainement. Notre ancien site internet créé en 2010 et géré par Pascal Crétard va gentiment disparaître. Tous les documents seront alors disponibles sur le site internet www.abeilles.ch.

Un remerciement particulier à Pascal Crétard pour son travail durant ces années et à Sarah Gerster pour son précieux soutien.

Une formation solide et unifiée à l'échelle fédérale pour les apicultrices et apiculteurs est un des objectifs les plus importants. La nouvelle filiale d'apisuisse « Formation suisse d'apiculture Sàrl » qui a vu le jour en 2017 et dont l'objectif principal est la mise en œuvre de la formation continue menant au brevet fédéral d'apiculteur rencontre un vif succès : 4 classes de 24 personnes sont actuellement en formation en Suisse romande.

Outre la formation continue, la formation de base est aussi une préoccupation majeure. Celle-ci est proposée par les sociétés locales d'apiculture et constitue le fil rouge d'une bonne pratique apicole. Il n'est guère possible de pratiquer l'apiculture correctement sans des connaissances de base minimales. La SAR a mis en place au cours de l'année 2017 un groupe de travail afin de préparer un classeur commun pour les cours de base. Nous avons bénéficié du classeur de nos collègues du VDRB, que je remercie, comme base de travail. Ce classeur a été adapté à la pratique apicole romande, aux nouvelles connaissances, aux nouvelles législations et nous y avons également intégré, en référence, les fiches du Service sanitaire apicole. Le groupe de travail était composé de Geneviève Burkardt, Didier Bettens, Gilbert Dey, Olivier



Monsieur Rémy Burri, Conseiller municipal de la Ville de Genève au côté de Sonia Burri-Schmassmann

Pittet, Quentin Vöellinger et votre présidente. Un groupe de relecture a complété ce travail, composé de Corinne Gabioud, Henri Erard et Aude Steiner. Le classeur est déjà entré en application au mois de janvier de cette année. Merci à ces personnes pour leur engagement.

En 2017, les intoxications d'abeilles dues aux produits phytosanitaires sont en forte augmentation, par rapport aux années antérieures. Lorsque les apiculteurs et apicultrices sont confrontés à un cas d'empoisonnement, la consternation règne, l'incompréhension est de mise: il s'agit la plupart du temps d'une mortalité brutale de l'ensemble de la colonie, avec la présence de milliers d'abeilles mortes sur les planches de vol. Une vision atroce.

L'organe compétent pour les cas de suspicion est le Service sanitaire apicole (SSA). Cette année plus de 20 cas suspects ont été annoncés. Les analyses ont prouvé que, dans 13 cas, les intoxications étaient dues aux produits phytosanitaires; 7 cas concernent la Suisse romande.

2017 a été une année spéciale puisque lors de la dernière assemblée des délégués, 3 fédérations n'ont pas trouvé de candidat au comité SAR pour remplacer les membres sortants. Composé de seulement 4 personnes le comité SAR a œuvré au mieux afin de maintenir tous les services en fonction. Grâce à l'engagement de notre nouvelle responsable administrative, Aude Steiner, les membres du comité peuvent bénéficier d'un appui important dans la mise en place des tâches administratives. Rémy Meier membre sortant en mars 2017, avec l'aide de Willy Debély, ont pris en charge l'organisation du concours des ruchers. Merci à eux. Ils ont rapidement été suppléés par la nouvelle représentante de la fédération valaisanne, Isabella Moretti élue au comité SAR lors de la séance du comité du 23 août 2017 et qui a repris ce dicastère.

Georges Gerber membre de la commission d'élevage apisuisse nous a transmis sa démission. Nous le remercions pour son engagement durant toutes ces années. Sarah Gerster a été élue pour reprendre ce poste.

Etre présidente d'une société composée de 3480 membres représentante un engagement important. Il est pour moi primordial que la SAR soit représentée et active dans toutes les structures apicoles suisses. Je peux vous assurer que les membres du comité mettent leurs compétences et leur temps libre au profit de l'apiculture. Je tiens à remercier vivement mes collègues du comité central pour leur travail sans faille, leur participation active, collégiale et leur collaboration toute au long de cette année écoulée.

Bonne saison apicole 2018.

Votre présidente : Sonia Burri-Schmassmann



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE
SAR

DÉPLIANTS

Prix pour 20 pièces

Le miel suisse	2.-
L'apiculture	2.-
Les saules	2.-
Les abeilles sauvages	2.-
Protection des abeilles	2.-



CARTES

Prix pour 20 pièces

Notre collaboratrice	2.-
Pollinisation	2.-



T-SHIRT

Prix par pièce

Nos butineuses, S à XL	29.-
------------------------	------



AUTRES

Prix par pièce

Memory	2.50
Autocollant	0.50



EMBALLAGES

Prix par pièce

Emballage cadeau 250 g	1.-
Emballage cadeau 500 g	1.10
Emballage cadeau 1 kg	1.20
Sachets SAR	0.20



Commande à envoyer à :

Sonia Burri-Schmassmann, CP 20, 2805 Soyhières, presidence@abeilles.ch